

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12183**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues mention Arts du Spectacle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut participer, concevoir, gérer et mettre en œuvre des projets dans les domaines des Arts des spectacles. Il doit pouvoir également, aussi bien entamer un Master Recherche en Arts du Spectacle que suivre un Master Professionnel ; il peut aussi intégrer avec le bagage adéquat une école professionnelle de théâtre ou de cinéma, ou être capable de rejoindre le monde du travail en mettant ses compétences au service d'une structure professionnelle dans les secteurs de la création artistique, de la diffusion et de la production culturelle.

Les compétences acquises sont :

- maîtrise de l'expression écrite et orale ;
- facultés d'analyse et de jugement critique ;
- créativité, innovation et esprit de synthèse ;
- acquisition des savoirs fondamentaux en réalisation audiovisuelle et techniques théâtrales ;
- aptitude au travail en équipe ; capacité d'adaptation au milieu professionnel et institutionnel.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'enseignement propose une formation théorique et méthodologique exigeante, mais aussi une formation pratique accrue encadrée par de nombreux professionnels des Arts du Spectacle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- cinéma, audiovisuel, multimédia
 - théâtre et spectacle vivant
 - secteur culturel, collectivités
 - enseignement artistique
 - publicité
 - gestion et animation de structures associatives, de compagnies professionnelles
- Artiste et technicien du spectacle vivant et enregistré
Technicien de l'administration et de l'animation culturelle en spectacle vivant et audiovisuel
Auteur, Scénariste, Dramaturge
Réalisateur audiovisuel, Metteur en scène
Technicien des métiers de l'image et du son : monteur, cadreur, ...
Photographe
Journaliste spécialisé
Enseignant

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1102 : Ecriture d'ouvrages, de livres

L1203 : Art dramatique

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Domaine d'études : Lettres et Arts

Durée des études : 3 ans découpés en 6 semestres soit environ 1529 h de cours.

Langue utilisée : Français.

Organisation des études : les enseignements sont proposés en présentiel, avec la possibilité d'aménagements pour les salariés (dispense d'assiduité).

Parcours Cinéma, audiovisuel, arts numérique : Théorie et Histoire du cinéma et de la télévision, connaissance des métiers et de la vie institutionnelle, pratiques artistiques, approches transversales.

Parcours Théâtre et spectacle vivant. Théorie et Histoire du théâtre et du spectacle vivant, connaissance des métiers du spectacle, méthodes critiques et atelier de jeu.

Nombre d'Unités d'enseignement (UE) et répartition en ECTS identiques dans les deux parcours.

S1 UE Tronc commun :10 ECTS

S1 UE Langues : 4ECTS

S1 UE Outils Méthodologiques : 2 ECTS

S1 UE Culture générale ou sport : 2ECTS

S1 UE Spécialité disciplinaire : 12 ECTS

S2 UE Tronc Humain : 12 ECTS

S2 UE Langues ou sport : 4ECTS

S2 UE Outils Méthodologiques : 2 ECTS

S2 UE Spécialité disciplinaire : 12 ECTS

S3 / S4/ S5 / S6

UE Enseignement disciplinaire : 20 ECTS

UE Préprofessionnalisation ou ouverture disciplinaire : 6 ECTS

UE Langues et Options : 4 ECTS

Chaque enseignement fait l'objet d'un contrôle continu à l'écrit et/ou à l'oral selon les matières enseignées. Chaque unité d'enseignement est notée de 0 à 20, 10 étant la note suffisante pour valider un enseignement ; Les UE constitutives de chaque semestre totalisent 30 ECTS. Chaque crédit à un équivalent proportionnel en coefficient. Les enseignements sont compensables à l'intérieur d'un semestre et à l'intérieur d'une année. Par semestre, la compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients (art 28 de l'arrêté du 23 avril 2002). A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre les éléments constitutifs d'UE (ECUE). Par année universitaire, il y a compensation annuelle entre la note du semestre 1 et la note du semestre 2. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. Un diplôme obtenu par compensation confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme.

Les stages proposés au S4 et S6 dans les UE de pré-profesionalisation sont évalués sous forme de rapport écrit par des enseignants chercheurs, et lors d'un oral en 2ème évaluation.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	65 % enseignants 35 % professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Possibilité d'équivalence totale ou partielle avec d'autres mentions de licence : Lettres, Arts plastiques, Musique, Sciences Humaines, etc.	Possibilités de validations de semestres via les programmes Erasmus/Socrates (Italie, Portugal, Allemagne, etc..) ou d'autres programmes inter universitaires (Maghreb, Turquie, Chine, etc.).

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

Université Paul Valéry

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

MONTPELLIER

Historique de la certification :

Arrêté du 22 juillet 2008.